

## GRAND-ABERGEMENT

**Aleyme** Simon. Maire du Grand-Abergement. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Nantua en 1806.

**Alleymoz** Joseph, né en 1741 au Grand-Abergement. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Elu officier municipal du Grand-Abergement le 8 février 1790. Citoyen actif du Grand-Abergement en novembre 1790. Il est élu officier municipal du Grand-Abergement le 2 décembre 1792. Commissaire de la municipalité, le 2 septembre 1793, pour la levée des hommes de cavalerie. Nommé trésorier de la commune du Grand-Abergement le 23 nivôse an II. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Bellod** Claude Antoine, né en 1762 au Grand-Abergement. Menuisier demeurant au Grand-Abergement. Elu notable du Grand-Abergement le 8 février 1790. Il prend en fermage auprès de la municipalité du Grand-Abergement, le 22 mai 1791, l'assenssement d'un pré durant 2 ans pour 32 livres. Il est élu commandant de la Garde Nationale du Grand-Abergement le 29 juin 1791. Il est élu procureur de la commune du Grand-Abergement le 14 novembre 1791. Alors que le maire est menacé d'un fusil, lors d'une émeute, le 22 septembre 1792, menée par le curé Collet, il n'hésite pas à venir seconder le maire. Il est adjudicataire des travaux à faire au presbytère du Grand-Abergement le 1<sup>er</sup> novembre 1792. Il est élu officier municipal du Grand-Abergement le 2 décembre 1792. Elu sergent de police municipal le 3 janvier 1793. Il reçoit un certificat de civisme le 10 brumaire an II. Mis en état d'arrestation. Il reçoit le soutien de la municipalité le 16 pluviôse an II. Il est requis de donner une jument pour l'armée, contre 650 livres, le 20 ventôse an II. Il achète les pierres du maître autel et de celui de Ste Anne de l'église du Grand-Abergement le 20 floréal an II. Il achète les pierres de l'autel du Rosaire et de celui de St Joseph de l'église du Grand-Abergement le 20 floréal an II. Il achète le petit bénitier de l'église du Grand-Abergement le 20 floréal an II. Il achète le fond baptismaux de l'église du Grand-Abergement le 20 floréal an II.

**Bellod** Jean-Joseph, né en 1741 au Grand-Abergement. Fermier demeurant au Grand-Abergement. Nommé garde meissier du Grand-Abergement le 25 avril 1790, à 30 livres par an et la moitié des prises. Il déclare, le 9 avril 1793, un fusil double à baïonnette à la municipalité du Grand-Abergement. Il est nommé garde des grains le 27 avril 1793. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement. Nommé officier municipal du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Bellod.** Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement jusqu'au 14 pluviôse an II.

**Berthet** Joseph, né en 1764 au Grand-Abergement. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. Commissaire de la municipalité le 10 germinal an II pour le recensement des grains.

**Blanchet** Philibert, né en 1738 au Grand-Abergement. Journalier et tissier demeurant au Grand-Abergement. Il est nommé clerc du curé du Grand-Abergement le 9 mai 1793. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement le 14 pluviôse an II.

**Brunet** Jacques, né en 1748 au Grand-Abergement, sait écrire. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Nommé trésorier de la municipalité du Grand-Abergement le 20 février 1790. Citoyen actif du Grand-Abergement en novembre 1790. Elu officier municipal de la commune du Grand-Abergement le 14 novembre 1790. Commissaire de la municipalité du Grand-Abergement le 26 février 1792 pour la contribution foncière. Elu procureur de la commune du Grand-Abergement le 2 décembre 1792. Il refuse le poste le 30 décembre 1792. Il

déclare, le 9 avril 1793, un fusil double, un fusil et un mauvais pistolet à la municipalité du Grand-Abergement. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement le 14 pluviôse an II. Commissaire de la municipalité le 10 germinal an II pour le recensement des grains. Nommé officier municipal du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Brunet** Jacques. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement jusqu'au 14 pluviôse an II. Cultivateur en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

**Brunet** Joseph, né en 1742 au Grand-Abergement. Fermier demeurant au Grand-Abergement. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement jusqu'au 14 pluviôse an II.

**Carrier** Claude Joseph, né en 1728 à Brénod. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. Il lui est réquisitionné deux quintaux de foin par ordre du district de Nantua, le 12 ventôse an II. Il est nommé juge de paix par arrêté du représentant du peuple Méaulle du 28 messidor an II.

**Carrier** Jean, né en 1766 à Ruffieu. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Officier municipal au Grand-Abergement en 1791. Elu juge de paix du canton du Grand-Abergement le 25 novembre 1792. Elu procureur de la commune le 30 décembre 1792. Fédéraliste. Nommé commissaire de la commune du Grand-Abergement, le 29 juin 1793, pour se rendre au chef lieu de canton élire un député pour se rendre délibérer avec l'administration du département. Il est nommé commissaire, le 31 juillet 1793, par la municipalité du Grand-Abergement pour conduire deux requis réfractaires à Nantua. Commissaire de la municipalité le 16 août 1793, pour amener les titres du seigneur du Valromey à Virieu. Nommé permanent de la municipalité, le 13 octobre 1793, afin de faciliter l'application des décrets et de la correspondance. Il est illégalement destitué le 30 frimaire an II. Il dénonce Ambroise Viviand à la municipalité le 30 frimaire an II et est dénoncé le jour même par des membres de la municipalité et du comité de surveillance pour avoir interrompu la messe du dimanche pour lire les lois. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. L'assemblée du conseil général de la commune ne lui reconnaît aucun tort le 15 ventôse an II : "*Carrier...est un des meilleurs et des plus ferme patriote républicain*"<sup>1</sup>. Le conseil général déclare le jour même les dénonciations portées contre lui non avenues. Nommé agent national de la commune du Grand-Abergement le 28 messidor an II. Il demande la suspension de sa nomination, le 10 thermidor an II, pour lien de parenté avec d'autres membres des administrations du canton. Juge de paix du canton de Brénod en 1806 et 1824. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Nantua en 1806. Il se porte souscripteur pour l'érection d'un monument que se propose de faire la Société d'Emulation de l'Ain, en l'honneur de Xavier Bichat, en novembre 1824.

**Chairvet** Jacques. Demeurant au Grand-Abergement. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Chaquet** Pierre Louis. Demeurant à Hotonnes. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II.

**Chavent** Claude. Demeurant à Hotonnes. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II.

**Collet** André, né au Petit Abergement en 1760, sait écrire. Elève au collège de Nantua. Vicaire à Lalleysiat en 1783 et 1784. Prêtre, il prête serment en 1791. Curé du Grand-Abergement le 26 septembre 1791. Il est désigné comme électeur du canton du Grand-Abergement, le 26 août

---

<sup>1</sup> A.C. Grand-Abergement. 1<sup>er</sup> registre de délibérations.

1792, pour se rendre à Trévoux élire les députés à la Convention. Il prête serment de liberté et d'égalité le 5 octobre 1792. Il prend la tête d'un attroupement de citoyens armés, le 22 septembre 1792, formé pour faire des visites domiciliaires sans les officiers municipaux du Grand-Abergement qu'il considère comme des suspects car ils foulent aux pieds les décrets. Il déclare, le 9 avril 1793, un fusil à la municipalité du Grand-Abergement. Il est nommé commissaire de la Garde Nationale du Grand-Abergement pour contrôler les passeports le 9 avril 1793. IL reçoit un certificat de civisme le 30 juin 1793. Il "*a donné dans tous les cas des preuves d'un pur civisme et véritable patriotisme, qu'il s'est montré et reconnu pour être sincère ami de la liberté et de l'égalité*"<sup>2</sup>. Il se marie. Mis en état d'arrestation par le représentant du peuple Gouly le 1<sup>er</sup> nivôse an II. Il reçoit un certificat de civisme le 7 pluviôse an II. Il reçoit un certificat de résidence le 3 prairial an II. Nommé au directoire du département de l'Ain. Terroriste, il est dénoncé comme un "*intrigant, cabaleur, provocateur de dénonciations et de différents actes arbitraires pendant le règne de la terreur*"<sup>3</sup>. Désarmé suivant la loi du 21 germinal an III, il est mis en arrestation domiciliaire. Commissaire pour faire rejoindre les conscrits réfractaires. Commissaire du Directoire Exécutif du canton du Grand-Abergement. Destitué par le représentant du peuple Chaillot le 8 nivôse an VIII car il "*n'offre pas par leurs opinions une garantie suffisante au gouvernement actuel*"<sup>4</sup>. Emprisonné pour avoir caché un conscrit durant 8 mois. Maire du Petit Abergement en 1809. Il décède le 9 juillet 1829.

**Costaz** Benoît, sait écrire. Curé du Grand-Abergement. Elu maire du Grand-Abergement le 8 février 1790. Craignant que son élection soit invalidée car il est domicilié au Grand-Abergement que depuis 10 mois, il démissionne immédiatement. Il héberge les premières délibérations de la municipalité à la cure. Il se présente à la municipalité du Grand-Abergement le 25 avril 1790 pour encourager la municipalité à faire la collecte des impositions pour "*secourir la patrie en péril*"<sup>5</sup>. Aumônier de la Garde Nationale du Grand-Abergement en 1790. Il fait un discours sur l'importance du serment à prêter et du bienfait de la constitution lors de la messe de la Fédération du 14 juillet 1790. Citoyen actif du Grand-Abergement en novembre 1790. Il prête serment le 23 janvier 1791 relatif à la Constitution Civile du Clergé. Il dépose les registres baptistères de l'église du Grand-Abergement à la municipalité le 1<sup>er</sup> octobre 1791. Refusant de prêter un nouveau serment, il est déplacé. Il se présente, le 6 octobre 1792, devant la municipalité du Grand-Abergement pour demander un passeport afin de se retirer en Suisse. Le passeport lui est accordé le jour même.

**Fancon** Jean Baptiste. Demeurant à Hotonnes. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Favre** François. Notaire. Nommé commissaire du pouvoir exécutif le 20 frimaire an V. Destitué le 14 messidor an VII à la demande de Gauthier, Vezu et Groscaissand-Dorimond.

**Favre** Jean Antoine. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II.

**Favre Bruyand** Joseph, né en 1756 au Grand-Abergement Charron demeurant au Grand-Abergement. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement. Les sellés sont apposés sur ses biens le 10 germinal an II.

**Favre Marmet** Philibert. Demeurant au Grand-Abergement. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II. Il demande la suspension de sa nomination, le 10 thermidor an II, pour lien de parenté avec d'autres membres des administrations du canton.

---

<sup>2</sup> A.C. Grand-Abergement. 1<sup>er</sup> registre de délibérations.

<sup>3</sup> Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an 3. A.D.A. série 6L90.

<sup>4</sup> Arrêté du représentant Chaillot, délégué des Consuls, 8 Nivôse an 8. A.D.Ain 1L.

<sup>5</sup> A.C. Grand-Abergement. 1<sup>er</sup> registre de délibérations de la commune.

**Francon** Benoît, né en 1747. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Elu notable du Grand-Abergement le 8 février 1790. Citoyen actif du Grand-Abergement en novembre 1790. Il déclare, le 9 avril 1793, n'avoir aucune arme à la municipalité du Grand-Abergement. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement le 14 pluviôse an II.

**Francon** Etienne. Demeurant à Hotonnes. Il fait partie d'un attroupement de citoyens armés, le 22 septembre 1792, formé pour faire des visites domiciliaires chez les frères Allaimoz sans l'autorisation des officiers municipaux du Grand-Abergement considérés comme suspects. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Gabillot** Etienne. Demeurant à Hotonnes. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II.

**Girod** Jean Marie. Demeurant au Grand-Abergement. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Gudin** Claude, né en 1755 au Grand-Abergement. Fermier demeurant au Grand-Abergement. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. Commissaire de la municipalité, le 30 ventôse an II, pour réquisitionner des grains et vérifier la qualité des armes.

**Gudin** Bernard, 1756 au Grand-Abergement, sait signer. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Elu notable du Grand-Abergement le 8 février 1790. Citoyen actif du Grand-Abergement en novembre 1790. Il déclare, le 9 avril 1793, une faux emmanchée à une perche à la municipalité du Grand-Abergement. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement le 14 pluviôse an II. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II.

**Gudin** Joseph, né en 1756 au Grand-Abergement. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Il déclare, le 9 avril 1793, n'avoir aucune arme à la municipalité du Grand-Abergement. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement.

**Hugonnet** Jean-Baptiste, né en 1755 à l'Abergement, sait signer. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Il déclare, le 9 avril 1793, trois fusils et une baïonnette à la municipalité du Grand-Abergement. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement le 14 pluviôse an II. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 10 germinal an II. Commissaire de la municipalité le 10 germinal an II pour apposer les sellés sur les biens de Joseph Favre Bruyant, Anthelme Roचाix et Amand Mathieu.

**Mathieu** Joseph. Demeurant au Petit Abergement. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II.

**Mermet** Aimé, sait écrire. Demeurant à Hotonnes. Membre de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 10 ventôse an II.

**Mermet** Claude Joseph, sait signer. (Voir *Hotonnes*). Demeurant à Hotonnes. Membre de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 10 ventôse an II.

**Mota** Amand. Demeurant au Grand-Abergement. Il sert comme volontaire au 8<sup>e</sup> bataillon bis de l'Ain ou 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de Nantua. Il obtient un congé de convalescence le 26 frimaire an III. Il présente son certificat au comité de surveillance de Nantua le 26 frimaire an III.

**Nicod** Georges. Demeurant au Grand-Abergement. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Niogret** Christophe. Demeurant au Petit Abergement. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II.

**Niogret** François. Demeurant au Petit Abergement. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II.

**Perret** Claude, sait écrire. Demeurant à Hotonnes. Membre de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 10 ventôse an II.

**Reydellet** Claude Amand. Recensé comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. Chirurgien en 1824. Il se porte souscripteur pour l'érection d'un monument que se propose de faire la Société d'Emulation de l'Ain, en l'honneur de Xavier Bichat, en novembre 1824.

**Reydellet** Claude-Antoine. Beau frère de Jean Pierre Viviant Berthet. Demeurant à Hotonnes. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Reydellet** Claude-Antoine, né en 1740 au Grand-Abergement, sait signer. Fermier demeurant au Grand-Abergement. Citoyen actif du Grand-Abergement en novembre 1790. Il est élu notable du Grand-Abergement le 14 novembre 1791. Il déclare, le 9 avril 1793, un fusil double, un fusil et un mauvais pistolet à la municipalité du Grand-Abergement. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement. Il est requis de donner une jument pour l'armée, contre 725 livres, le 20 ventôse an II. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II. Juge de paix du canton du Grand-Abergement sous le 1<sup>er</sup> Empire : “ *Nullement apte aux fonctions importantes qu'il exerce en raison de son impéritie notoire* ”<sup>6</sup>.

**Reydellet** Pierre Joseph, né le 4 mai 1773 au Grand-Abergement. Il sert comme chasseur au 2<sup>e</sup> bataillon de volontaires. Il entre au service le 19 août 1792. Il fait les campagnes de 1792 à l'an VII en France et celle de l'an VIII et IX en Egypte comme chasseur au 2<sup>e</sup> bataillon de la 21<sup>e</sup> demi brigade légère. Il reçoit un coup de sabre et une balle dans un omoplate le 30 novembre 1800 à Alexandrie. Il obtient un congé définitif en pluviôse an X. Il se retire à Lacoux.

**Rochaix** Jean François. Demeurant au Grand-Abergement. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II.

**Tardy** Jean Antoine. Demeurant à Hotonnes. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. Il est nommé greffier du juge de paix par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Trocon** Anthelme. Demeurant à Hotonnes. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Viviant** Amboise, né en 1760 au Grand-Abergement, sait signer. Tailleur de pierre demeurant au Grand-Abergement. Elu notable du Grand-Abergement le 8 février 1790. Il est élu major de la Garde Nationale du Grand-Abergement le 29 juin 1791. Il est élu maire du Grand-Abergement le 14 novembre 1791. Il tente de s'opposer à un attroupement, le 22 septembre 1792, de citoyens armés menés par Collet et le vicaire du Petit Abergement, ayant pour but de visiter les domiciles des frères Allainoz. Refusant de laisser passer la foule, il lui est mis un canon de fusil sur la bouche et Collet, l'insulte, le traitant du suspect qui foulait aux pieds les décrets de l'Assemblée. Il est nommé officier public le 4 novembre 1792. Il déclare, le 9 avril 1793, n'avoir aucune arme à la municipalité du Grand-Abergement. Il est dénoncé par Jean Carrier le 30 frimaire an II. Elu agent national du Grand-Abergement le 10 nivôse an II. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. Le 15 ventôse an II, le conseil général du Grand-Abergement dit de lui qu'*ils l'ont toujours reconnu pour honnête homme, bon patriote républicain, que c'était son trop*

---

<sup>6</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

*grand attachement au culte catholique qui l'avait porté à proférer des paroles*"<sup>7</sup>. Le conseil général déclare le jour même les dénonciations portées contre lui non avenues. Il achète les pierres blanches issues des débris du clocher du Grand-Abergement le 20 floréal an II. Il achète les débris des 4 croix du Grand-Abergement le 20 floréal an II. Il achète une pierre blanche issue de la chapelle de Ste Anne de l'église du Grand-Abergement le 20 floréal an II.

**Viviand** Jean-Claude, né en 1756 au Grand-Abergement. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Citoyen actif du Grand-Abergement en novembre 1790. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement le 14 pluviôse an II.

**Viviand** Jean Pierre, né en 1746 au Grand-Abergement. Beau frère de Claude Reydellet d'Hotonne. Laboureur demeurant au Grand-Abergement. Elu officier municipal de la commune du Grand-Abergement le 14 novembre 1790. Commissaire de la municipalité du Grand-Abergement le 26 février 1792 pour la contribution foncière. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. Commissaire de la municipalité, le 30 ventôse an II, pour réquisitionner des grains et vérifier la qualité des armes. Nommé membre du comité de surveillance du canton du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II. Il demande la suspension de sa nomination, le 10 thermidor an II, pour lien de parenté avec d'autres membres des administrations du canton. Cultivateur en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

**Viviand** Romain, né en 1752 au Grand-Abergement. Fermier demeurant au Grand-Abergement. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement. Il achète le bénitier de la grande porte de l'église du Grand-Abergement le 20 floréal an II. Nommé officier municipal du Grand-Abergement par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 28 messidor an II.

**Vuailat** Bernard, né en 1751. Elu notable du Grand-Abergement le 8 février 1790. Citoyen actif du Grand-Abergement en novembre 1790. Il déclare, le 9 avril 1793, un fusil et un mauvais fusil à la municipalité du Grand-Abergement. Membre du comité de surveillance de la commune du Grand-Abergement. Fondateur de la société populaire des sans-culottes du canton du Grand-Abergement le 30 pluviôse an II. Commissaire de la municipalité le 10 germinal an II pour le recensement des grains.

---

<sup>7</sup> A.C. Grand-Abergement. 1<sup>er</sup> registre de délibérations.